



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes**

Division du personnel enseignant 1er degré

DIPE

Affaire suivie par :

Sakina SADOUK

Tél : 04.93.72.63.57

Mél : ia06-dipe2@ac-nice.fr

53, Avenue Cap de Croix

06 181 Nice Cedex 2

Nice, le 13 mars 2024

L'inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

à

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles
et instituteurs

S/C mesdames et messieurs les inspecteurs chargés de
circonscription du premier degré

S/C mesdames et messieurs les principaux de collèges
avec SEGPA

Objet : Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école spécialisée 2024

Réf : article 7 du décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié

Le décret ci-dessus référencé fixe les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé.

La direction de l'école spécialisée du Château à Nice étant portée vacante à la rentrée 2024, je vous informe de l'ouverture du recueil des demandes inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école spécialisée.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- être instituteur ou professeur des écoles âgé de 30 ans au moins ;
- être titulaire du DDEAS ou à défaut, justifier de huit années de services en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont cinq d'enseignement spécial et être titulaire d'un certificat d'aptitude à l'enseignement spécialisé (CAPPEI, CAPASH ou CAPSAIS).

Les conditions d'âge et d'ancienneté de service requises s'apprécient au 1^{er} octobre de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude.

Les candidats adresseront leur fiche de candidature à leur inspection de circonscription **avant le 20 mars 2024**.

Les inspecteurs de circonscription adresseront les fiches de candidature revêtues de leur avis à la DSDEN (ia06-dipe2@ac-nice.fr) **avant le 25 mars 2024**, dernier délai.

SIGNE

Laurent LE MERCIER